



LA CHARTE DES OFFICIELS PROJET V2

Comité Directeur du 1 et 2 décembre 2017



- ✓ **Les constats**
- ✓ **Les évolutions proposées**
- ✓ **Le planning de mise en œuvre**

PROJET DE CHARTE DES OFFICIELS V2

✓ LES CONSTATS : l'utilisation de FBI

- ✓ **Les niveaux de championnats saisis sont parfois non-conformes** génèrent des anomalies via la charte des officiels (corrections manuelles nécessaires)
- ✓ **Des championnats à deux phases, les équipes sont saisies deux fois;** 2 x 40 points de débit non justifiés
- ✓ **Des championnats interdépartementaux** (nombre d'équipes limitées) **sont saisis au niveau de la Ligue et non d'un Comité Départemental** ce qui génère des débits non justifiés
- ✓ **La saisie des données dans FBI par les Clubs et les Comités n'est pas toujours réalisée,** pénalise ces mêmes clubs.
- ✓ **La validation des écoles d'arbitrage niveau 2 n'est pas toujours faite,** volontairement non réalisée ou difficulté de transmettre les données
- ✓ **Dispositif Charte des Officiels n'est pas suffisamment connu des Clubs et de certains Comités,** manque de visibilité sur le mode de calcul
- ✓ **Des fonctionnalités non bloquantes** entraînent une utilisation non conforme à la Charte des Officiels

PROJET DE CHARTE DES OFFICIELS V2

✓ LES CONSTATS : les statistiques

Trop peu de clubs sont concernés par l'obligation charte des officiels

- ✓ **56% des clubs n'ont pas de débit** (2063 sur 3996) et ne sont soumis pas à sanction et **62% de ces clubs** (1285 sur 2063) **n'enregistrent aucune activité d'officiel** (ni arbitre, ni OTM)
- ✓ **37% des clubs n'ont aucun engagement dans la Charte des Officiels** (1449 sur 3996 clubs actifs ayant une équipe engagée)
 - ✓ ni débit (aucune équipe en CF, Région ou D1)
 - ✓ ni crédit (il ne disposent d'aucun arbitre ni OTM ayant officié dans la saison)
- ✓ **Sur les 2547 clubs concernés par la Charte des Officiels :**
 - ✓ **1455 répondent à une obligation** de la Charte des Officiels
 - ✓ **1022 sont pénalisables**, dont les origines sont :
 - ✓ 93% pour un solde arbitre négatif
 - ✓ 10% pour un solde OTM négatif)
 - ✓ 7% pour un cumul de solde arbitre et OTM négatifs

PROJET DE CHARTE DES OFFICIELS V2

✓ LES CONSTATS : les statistiques

- ✓ **Le recensement des officiels pas fiabilisé**
 - ✓ un même officiel est souvent répertorié avec plusieurs affectations comme : arbitre club, arbitre en formation, arbitre (idem OTM)
 - ✓ Les arbitres changeant de niveau départemental (ex: D2→D1) sont recensés à tort et valorisés comme de nouveaux arbitres départementaux
 - ✓ Un manque d'officiels actifs et en formation est constaté sur les territoires (sans en connaître le nombre)
- ✓ **Les équipes des départements engagées en seniors (hors D1) ne sont pas soumises à débit** mais peuvent récupérer des PPC. Incitation à se contenter des officiels que l'on a, sans faire aucun effort de formation, trop peu récompensé
- ✓ **Le dispositif « Parrain » et « Tuteur », complexe à mettre en place est très peu utilisé**
 - ✓ Arbitres → 93 rencontres parrainées / 1285 rencontres tutorées
 - ✓ OTM → 1 rencontre tutorée sur la saison

PROJET DE CHARTE DES OFFICIELS V2

✓ LES CONSTATS : les statistiques

- ✓ **Les indicateurs charte actuels ne sont pas pertinents :**
 - ✓ **Le nombre d'arbitres clubs recensés n'est pas significatif** (ex : 160206 arbitres pour 32666 rencontres arbitrées = 2 matchs arbitrés en moyenne par arbitre !)
 - ✓ **Sur les arbitres clubs recensés, difficile de savoir le nombre qui officient régulièrement** Combien d'arbitres clubs sont-ils actifs ? 5259
 - ✓ **La part des officiels club qui rapportent des points** (8 rencontres) **n'est pas disponible**
 - ✓ **De nombreux officiels sont comptés en double ou triple** car ils ont 2 ou 3 fonctions

PROJET DE CHARTE DES OFFICIELS V2

✓ LES ÉVOLUTIONS PROPOSÉES

- ✓ **Sécuriser le process FBI**
- ✓ **Disposer d'éléments plus complets sur FBI** tout au long de la saison (principalement le calcul de la pénalité financière et le nombre de PPT)
- ✓ **Agir sur les curseurs pour tendre à augmenter la masse d'arbitres :**
 - ✓ Inclure dans la Charte des Officiels les niveaux départementaux D2, U20 et U17 (pour concerner davantage de clubs)
 - ✓ Faire évoluer les débits arbitre et le nombre maximal de points par officiel, 25 ou 30 pts débit / 40 ou 45pts maxi (*étude à compléter*)
- ✓ **Supprimer le dispositif « Parrain » et « Tuteur »** qui n'est pas utilisé par les clubs et difficile à gérer sur FBI
- ✓ **Développer FBI pour intégrer le suivi du dispositif « paire arbitres club »**
- ✓ **Revoir la situation des CTC**

PROJET DE CHARTE DES OFFICIELS V2

✓ LES ÉVOLUTIONS PROPOSÉES

- ✓ **Permettre de faire officier comme 2^{ème} arbitre un arbitre en formation départementale du club local** quand un seul arbitre est désigné
- ✓ **Permettre de valoriser comme un arbitre club tout arbitre qui pallie l'absence d'arbitre désigné**
- ✓ **Dans le cadre des actions de la DTN, disposer d'un cursus arbitrage au côté des techniciens et dans la formation du joueur**
- ✓ **Finaliser l'ensemble des documents nécessaires à la compréhension de la Charte des Officiels, son mécanisme et son suivi avec l'outil FBI**

Nota: Tous les autres points de la Charte des Officiels V1b sont inchangés dans la V2

PROJET DE CHARTE DES OFFICIELS V2

✓ LE PLANNING DE MISE EN OEUVRE

- ✓ **Comité Directeur de Décembre 2017 : présentation du projet Charte V2**
- ✓ **Mi-Décembre 2017 : transmission du projet aux CD et LR pour avis (retour fin janvier 2018)**
- ✓ **Comité Directeur de mars 2018 : présentation du projet amendé pour validation**
- ✓ **Avril à Juin 2018 : actions de communication auprès des CD/LR/Clubs**
- ✓ **Septembre 2018 : mise en application de la Charte des Officiels V2 pour la saison 2018/2017**



FFBB

FÉDÉRATION
FRANÇAISE DE
BASKETBALL

117 RUE DU CHÂTEAU DES RENTIERS - 75013 PARIS
T 01 53 94 25 00 - F 01 53 94 26 80